



## Comment divorcée en angleterre? démarches

-----  
Par Visiteur

Je me suis mariée il y deux ans à un Albanais en Albanie.

Je vivais en Angleterre, je suis tomber folle amoureuse ( on travaillait ensemble. Il a rapidement eu des problèmes de visa, et ca nous a sembler logique de se marié de toutes façon ca faisait parti de nos projets.Nous avons du nous marié dans son pays vu qu'il était hors visa. Il est rester près d un an là bas. Moi vivant à Londres , et me battant tout les jours pour son retour le plus rapide, notre relation s'est vite éssoufflée. Vu qu'il n était intéresser que par ca plus vraiment par moi.

Avec le recul je pense que me suis fais avoir, tout simplement.

Je vie a Nice depuis 1 an et lui a réussi a revenir a Londres. Et bien sure pas moyen de divorcer!!!

Je suis perdu , situation tres compliquée!! Pouvez vous m'aider?

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je vie a Nice depuis 1 an et lui a réussi a revenir a Londres. Et bien sure pas moyen de divorcer!!!

Je suis perdu , situation tres compliquée!! Pouvez vous m'aider?

Si je comprends bien vote mari refuse de divorcer?

Avez vous déjà parlé de divorce?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Oui , il refuse de divorcé. Apparemment il essaye encore d'obtenir un visa familiale definitif. Il a garder mon passeport pendant six mois. Je suppose qu'il a fait croire que je travaillait toujours à Londres. Sans ca il peut pas avoir de visa. C'est pour ca que ca m'inquiète vraiment.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends.

Dans un premier temps vous devriez faire une déclaration de perte pour vos papiers d'identité.

Il demande un visa pour la France ou bien pour l'Angleterre?

Vous devriez entamer une procédure de divorce au plus vite et pour cela vous rapprocher d'un avocat.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J ai deja fait ce qu'il fallait pour mon passeport j en ai un nouveau. Merci meme si de toute facon vous ne pouviez pas trop m'éclairer. Il est évidant que la seule chose a faire est de contacter un avocat.

Merci.

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Je suis navrée de ne pouvoir davantage vous aider.

Vous pourrez sans doute obtenir le divorce pour altération définitive du lien conjugal (L'altération définitive du lien conjugal résulte de la cessation de la communauté de vie entre les époux, lorsqu'ils vivent séparés depuis deux ans lors de l'assignation en divorce).

Bien cordialement

-----

Par Visiteur

Merci pour cette dernière info.

C'est bien ça que je vais pouvoir utiliser;

Merci . Cordialement.

-----

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

J'espère que la situation va se débloquer au plus vite.

Bien à vous.